

Fédération romande
des carrossiers
109, av. d'Echallens

1004 Lausanne

EQ/pm

le 16 mai 1977

23e Concours international de
formation professionnelle du 1er
au 12 juillet 1977 à Utrecht

Messieurs,

Nous nous référons à votre lettre du 27 avril 1977 au Service de la formation professionnelle du canton de Vaud, ainsi qu'à la réponse de ce dernier du 13 courant et nous permettons de préciser ce qui suit:

1. Pour le candidat Hausheer Olivier, les frais qui se montent à 1'500 francs sont à la charge de l'USIC et votre fédération, en parts égales de 750 francs.
2. Les frais de l'expert, M. M. Reber, sont supportés par le compte général des concours.
3. M. Meyer, professeur à la Chaux-de-Fonds peut se joindre à la délégation suisse en tant qu'accompagnant. Il ne peut exercer aucune fonction spéciale, ni comme expert, ni comme "soutien moral" du candidat Hausheer, les équipiers étant logés à part et "pris en charge" par deux chefs d'équipe. Si vous désirez tout de même que M. Reber puisse faire partie de la délégation suisse, vous voudrez bien nous le confirmer en versant le montant de 1'400 francs (voyage en avion - départ et arrivée Zurich-Kloten - et séjour à l'hôtel, en chambre à deux lits, avec demi-pension) jusqu'au 25 de ce mois. C'est l'arrangement conclu avec l'agence de voyage DANZAS et il n'y a pas possibilité d'y apporter des changements.

Tout en espérant vous avoir fourni les renseignements nécessaires, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

SECRETARIAT SUISSE POUR
CONCOURS INTERNATIONAUX
DE FORMATION PROFESSIONNELLE